

PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

2 jours

MALADIE, MATERNITÉ, ACCIDENT DE TRAVAIL, INVALIDITÉ, DÉCÈS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

RÈGLES GÉNÉRALES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- › Assujettissement, immatriculation, affiliation
- › Les différents sites internet pour mieux comprendre ses droits

LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MALADIE : LE RÔLE DE L'EMPLOYEUR ET DU SALARIÉ

- › les indemnités journalières : conditions d'ouverture du droit, calcul des indemnités journalière(baisse du plafond au 1er avril 2025) , cas particulier du temps partiel thérapeutique, affection de longue durée, cumul des IJSS avec d'autres indemnités
 - gestion des arrêts de travail : DSN ou attestation de salaire , subrogation
 - Exemple de calcul d'indemnités journalières
- › L'essai encadré et la Convention de rééducation professionnelle en entreprise : les nouvelles conditions

LA PENSION D'INVALIDITÉ SÉCURITÉ SOCIALE

- › définitions : inaptitude, handicapé, invalidité, incapacité
 - conditions d'ouverture du droit, conditions d'attribution
 - catégories d'invalidité
 - conséquence de la reprise d'activité d'un invalide : nouvelles règles
 - passage de l'invalidité à la retraite : maintien de la pension jusqu'à l'âge du taux plein ? incidence de la réforme des retraites (loi n° 2023-270 du 14 avril 2023)

exemple de calcul d'une pension d'invalidité

MATERNITÉ, PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT, ADOPTION

- › conditions d'ouverture du droit
 - indemnités : calcul des indemnités journalières
 - attestation de salaire ou DSN
 - grossesse pathologique
 - le congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Cas pratique : calcul d'IJSS maternité

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (AT/MP)

- › définition des AT/MP
 - obligation de déclaration
 - calcul des indemnités journalières, attestation de salaire ou DSN
 - rentes et rentes d'ayants droit

Cas pratique : calcul d'indemnités journalières accident du travail

LE CAPITAL DÉCÈS SÉCURITÉ SOCIALE ET LES PENSIONS DE RÉVERSION

- › bénéficiaires, ouverture du droit
 - montant du capital et formalités , montant des pensions de réversion régime général et AGIRC-ARRCO

cas pratique

LES DIFFÉRENTES GARANTIES DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

- › Différentes garanties : décès, invalidité, incapacité temporaire de travail
- › Portabilité de la prévoyance

étude d'une notice de prévoyance

OBJECTIFS

- Calculer les prestations du régime général de la sécurité sociale (maladie, maternité, accident du travail).
- Analyser le rôle de l'employeur dans la gestion des prestations sociales.
- Traiter les problèmes liés aux arrêts maladie, accidents du travail, congés maternité, invalidité.
- Déterminer les droits du salarié pour les différentes Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (IJSS).

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation indispensable pour comprendre le système de protection sociale français
- Le calcul concret des IJSS et de toutes les prestations de la sécurité sociale
- Une formation à vocation "sociale" permettant de renseigner les salariés sur leurs droits à prestations

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/RH, responsables et gestionnaires prévoyance ou affaires sociales, agents commerciaux en prévoyance collective, assistantes sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 775 € HT - Réf : RET-SECU
1 945 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
Les prestations Sécurité sociale
(remise de 40 %, soit 169,8 € HT au lieu de 283 € HT)

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 11 et 12 septembre 2025

Paris Montparnasse :
les 6 et 7 mars 2025
les 15 et 16 mai 2025
les 17 et 18 novembre 2025

Participant(e)

Mme M. Nom

Prénom

Fonction

E-mail

(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe)

Tél. mobile (pour infos de dernière minute)

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :
.....

Formation choisie

Titre

Référence

Dates

Lieu

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :
 Accès e-ressources* Veille juridique* Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

Entreprise / Établissement

Raison sociale

Adresse

Code postal [][][][][][] Ville

Téléphone

N° d'identification (TVA intracommunautaire)

Code APE / NAF

N° Siret []

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom

Service/Fonction

Tél. (ligne directe)

Prénom

E-mail

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom

Prénom

Service/Fonction

E-mail

Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO

Numéro de prise en charge

Adresse de votre OPCO

Code postal [][][][][][] Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv	